

MÉMOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE



*Fédération de l'UPA
de la Mauricie*

26 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
1.1	La Fédération de l'UPA de la Mauricie.....	3
1.2	L'engagement de la Fédération	4
1.3	Objet du mémoire.....	5
2.	L'AGRICULTURE MAURICIENNE	5
2.1	Coup d'œil sur la production.....	5
2.2	Le territoire agricole	6
2.3	Des hommes et des femmes de passion.....	6
2.4	Forces et faiblesses de l'agriculture en Mauricie	7
3.	LES GRANDS ENJEUX À CONSIDÉRER	7
3.1	Le fouillis réglementaire	7
3.2	La pérennité du territoire et des activités agricoles.....	8
3.3	L'autosuffisance alimentaire	9
3.4	L'environnement menacé de toutes parts.....	10
4.	... ET LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER	10
4.1	La survie de l'agriculture	10
4.2	Un milieu agricole « environnementalement correct »	11
4.3	Un contrat social gagnant-gagnant	12
5.	RECOMMANDATIONS	13
6.	CONCLUSION.....	17

Madame la présidente,
Membres de la commission,

Je désire d'abord vous remercier pour l'occasion qui m'est donnée d'exprimer, au nom des producteurs et productrices agricoles de la Mauricie, notre opinion sur le développement durable de la production porcine et, plus largement, sur celui de l'agriculture en général car c'est l'ensemble des productions agricoles qui est concerné par l'exercice auquel vous conviez tous les citoyens. Cette consultation publique s'imposait afin de remettre les pendules à l'heure. Elle offre l'occasion de transformer un débat basé essentiellement sur des émotions et des accusations non documentées, en réflexion axée sur les faits qui permettra, à défaut de rallier complètement les points de vue, d'envisager des solutions et de passer au mode action. Et, pour cela, nous applaudissons le mandat de la commission et la façon dont sont menées les audiences depuis qu'elles ont débuté.

1.1 LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE

La Fédération régionale de l'UPA de la Mauricie (FUPAM) compte environ 1 550 producteurs et productrices agricoles* regroupés en 8 syndicats de base (Haute-Mauricie, Normandie, Val-Mauricie, des Chenaux, Champlain, Grand-Pré, Chavigny et des Chutes) et dans 11 syndicats spécialisés (lait, porc, bovin, volaille, cultures commerciales, pommes de terre, acéricole, maraîchers, agricultrices, relève, bois).

Les principaux services offerts aux producteurs par la Fédération sont les suivants : aménagement du territoire, agroenvironnement, vie syndicale, comptabilité et fiscalité, centre d'emploi agricole, mise en marché et bientôt, gestion via les services-conseils.

* Pour alléger le texte, on emploiera dans le texte de ce mémoire l'expression « producteur agricole » pour désigner indistinctement à la fois les producteurs et les productrices agricoles.

La mission de la Fédération consiste à : Protéger et promouvoir le milieu et les producteurs agricoles de la Mauricie et à offrir, aux syndicats de base et spécialisés, les services nécessaires à leur organisation et à leur développement. La Fédération constitue également le lien entre la Confédération de l'UPA et les producteurs agricoles de la région.

1.2 L'ENGAGEMENT DE LA FÉDÉRATION

Déjà en 1996, le président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie faisait parvenir à M. Laurent Pellerin, une lettre sur ses préoccupations en matière de cohabitation suite aux projets de porcheries à Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac. Après avoir mentionné que d'autres productions animales pourraient être menacées par l'intégration, la FUPAM suggérait à l'époque un temps d'arrêt dans l'émission des permis, l'implication de l'ASRA (programme d'assurance stabilisation du revenu agricole) pour favoriser la ferme familiale et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques agricoles.

Plus près de nous, la Fédération a tenu une Journée des décideurs le 20 février 2002. Parmi plusieurs sujets de discussion, les questions de l'agriculture sans sol et de l'intégration y ont nettement dominé les débats. Les producteurs ont aussi démontré leurs inquiétudes dans leurs assemblées générales annuelles (AGA) et congrès de secteurs des syndicats de base et des spécialités tenus dans les mois suivants. Des avis de motion ont été donnés par certaines municipalités et MRC pour réglementer l'agriculture sans sol, notamment les porcheries et poulaillers, et une municipalité a même demandé au ministre de l'Environnement de la déclarer en surplus (Saint-Sévère).

Le 8 mars 2002, la FUPAM s'adressait de nouveau à M. Pellerin pour demander un débat provincial sur l'implantation des productions sans sol et l'intégration afin, notamment, de protéger la capacité d'expansion des entreprises agricoles existantes. La nécessité de posséder ses terres, la gestion des fumiers par entreprise et un arrêt temporaire d'implantation de nouveaux projets sans sol faisaient également partie de la requête.

En juin dernier, le ministre André Boisclair faisait écho, en grande partie, aux demandes de la FUPAM, notamment avec l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). De son côté, l'UPA continuait sa démarche de questionnement sur le développement des productions animales qui coïncide avec celle du BAPE. Je me propose aujourd'hui de faire le lien entre les deux.

1.3 L'OBJET DE CE MÉMOIRE

Comme tous les secteurs de la production agricole sont interpellés directement ou indirectement par le mandat de la commission, l'UPA Mauricie tient à affirmer son soutien à l'industrie porcine dans sa recherche de solutions sur le plan environnemental et, plus particulièrement, en matière de cohabitation avec les voisins qui l'entourent. Comme on le sait, les producteurs agricoles sont « tricotés serrés » dans leur solidarité ce que nous envient, et parfois même reprochent, quelques intervenants. C'est d'ailleurs cette solidarité qui a permis à la classe agricole de traverser bien des crises et de remplir sa mission, parfois dans des conditions difficiles, de nourrir le Québec.

Dans la première partie de ce mémoire, nous tracerons un portrait des caractéristiques et particularités de l'agriculture mauricienne. Après avoir jeté un coup d'œil sur la production, nous traiterons du territoire agricole, des hommes et des femmes qui pratiquent l'agriculture et des forces et faiblesses de celle-ci.

En deuxième lieu, nous présenterons les enjeux à considérer, à savoir le fouillis réglementaire, la pérennité du territoire et des activités agricoles, l'autosuffisance alimentaire et la qualité de l'environnement. Suivront les principaux défis à relever, soit la survie de l'agriculture, une agriculture « environnementalement correcte » et un contrat social « gagnant-gagnant ».

Avant de conclure ce mémoire, nous formulerons quelques recommandations sur les composantes économiques, environnementales et sociales qui doivent être considérées dans la perspective d'une agriculture durable en Mauricie et au Québec.

2

L'AGRICULTURE MAURICIENNE

2.1 COUP D'ŒIL SUR LA PRODUCTION

Le secteur de l'agriculture, avec ses 1 550 producteurs et ses 4 281 travailleurs, contribue pour plus de 200 000 000 \$ à l'économie de la Mauricie, ce qui représente 4,3 % des produits de la ferme de l'ensemble de la province. Les principales productions animales sont, toutes proportions gardées, les mêmes que dans l'ensemble du Québec avec le porc (35 % des unités animales), le lait (33 %), le bovin (19 %), la volaille (10 %) et quelques productions en émergence (3 %) telles que l'ovin, le wapiti, l'émeu, le bison, l'autruche, le

sanglier, l'œuf d'incubation de dindon et la pisciculture. Le cheptel porcin de la Mauricie compte pour environ 3,5 % de celui de l'ensemble du Québec.

Depuis quelques années, on observe une tendance à la diversification dans l'agriculture mauricienne, notamment dans les productions végétales. L'agrotourisme est en développement. En ce qui concerne l'ensemble du secteur agroalimentaire, il procure 12 300 emplois aux travailleurs de la Mauricie avec ses 61 entreprises dans la transformation des aliments, soit 12,7 % du total des emplois manufacturiers.

2.2 LE TERRITOIRE AGRICOLE

À l'instar de l'ensemble du Québec, la zone protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la région de la Mauricie est limitée. En effet, 243 022 ha sont protégés, soit l'équivalent de 3,8 % de l'ensemble de la province. De cette superficie protégée, 110 118 hectares sont exploitables (soit 2,2 % du territoire mauricien) dont 85 541 sont cultivés effectivement (89 245 en 1996). C'est dire qu'il y existe un potentiel pour la croissance du secteur agricole en Mauricie.

2.3 DES HOMMES ET DES FEMMES DE PASSION

Contrairement à la plupart des autres professions, les conditions dans lesquelles s'exerce l'agriculture d'aujourd'hui demeurent difficiles. Le travail est encore éprouvant physiquement, les heures sont interminables, le salaire est souvent dérisoire quand on considère le temps consacré à la ferme, on risque gros financièrement, on croule sous la paperasse et j'en passe. Les producteurs font de lourds sacrifices pour remplir leur mandat d'alimenter leurs concitoyens. Seuls sont demeurés dans la profession agricole des « hommes et femmes de passion ».

La grande majorité des 1 200 exploitations agricoles de la Mauricie est de type familial gérées en co-exploitation (généralement des conjoints). Plusieurs incorporent un des enfants de la famille, quelquefois un (ou des) employé(s). Les agriculteurs aiment les grands espaces, le plein-air, la nature, les animaux. Ils adorent leur travail et aiment servir. Mais ils ne comprennent pas pourquoi, des citadins nouvellement arrivés, critiquent leur manière de faire et de vivre.

2.4 FORCES ET FAIBLESSES DE L'AGRICULTURE EN MAURICIE

Dans une étude récente, réalisée en collaboration entre l'UPA, le MAPAQ et le CDAQ, intitulée « Vers un pacte renouvelé (1998-2005) », on note parmi les forces du potentiel de développement de l'agriculture en Mauricie : le prix des terres relativement bas (bien qu'il ait triplé en 10 ans, l'impact relativement modéré sur l'environnement étant donné les dimensions plus petites des fermes, sa diversification et la proximité des marchés urbains, notamment pour la production de légumes et fruits frais.

Du côté des faiblesses, on remarque le territoire très vaste (frais de transport), les normes environnementales, le manque de services-conseils pour les productions en développement et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Quant aux opportunités de développement, l'étude accorde un bon potentiel de croissance aux secteurs laitier, bovin, ovin et des céréales. Il en va de même pour la transformation agroalimentaire et les produits régionaux.

Mais certaines conditions sont préalables à la réalisation du plein potentiel de développement de l'agriculture de la Mauricie parmi lesquels : la concertation de tous les intervenants agroalimentaires afin d'optimiser les retombées régionales, le travail en fonction des avantages comparatifs de la région, la réponse aux besoins des marchés locaux, la création de liens étroits entre les mondes agricole, municipal et des citoyens et, finalement, la valorisation et la promotion du secteur agricole dans l'économie régionale et dans les instances décisionnelles.

3

LES GRANDS ENJEUX À CONSIDÉRER

3.1 LE FOUILLIS RÉGLEMENTAIRE

Au gré des pressions et réglementations de toutes provenances, qu'elles soient internationales (particulièrement américaines), de l'industrie, des MRC, des municipalités, des citoyens ou bientôt peut-être de commissions comme la vôtre, les gouvernements fédéral et provincial légifèrent inconsidérément envers, voire contre, l'agriculture et les producteurs agricoles.

Ces politiques, lois, règlements, directives et autres lignes de conduite touchent une variété impressionnante de domaines qui concernent l'agriculture tels la protection de l'environnement, la santé, le

commerce international, la fiscalité, l'aide financière et plusieurs autres. Le tout est souvent contradictoire et incite plusieurs producteurs à abandonner la partie.

Il y a certes lieu d'assurer une plus grande cohérence dans ces interventions disparates car l'œuvre ainsi créée aura sans doute pour effet de créer de nouveaux problèmes dont les effets seront pires que ceux qu'ils auront réussi à atténuer.

3.2 LA PÉRENNITÉ DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

À notre avis, le caractère rural du mince espace propice à l'agriculture en Mauricie a davantage à être mis en valeur pour cette activité d'abord, et cela dans un esprit de cohabitation avec les autres usages non agricoles présents à l'heure actuelle en « zone verte ». Avec le support des comités consultatifs agricoles (CCA) et des lois et règlements « améliorés » qui seront mis en vigueur suite aux travaux de votre commission, toute contrainte supplémentaire à l'agriculture ne devrait pas y avoir place étant donné les vastes espaces disponibles en zone blanche, dans les périmètres d'urbanisation, tout cela en respect avec les citoyens habitant déjà le territoire rural.

Les MRC et les municipalités ont entre les mains les outils nécessaires pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les producteurs agricoles de leur localité, et ceci en concertation. En effet, le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et le règlement de zonage constituent les instruments appropriés pour y parvenir. Nous avons résolument tendance à croire qu'en zone verte, la priorité doit aller à l'agriculture et que les nouveaux arrivants, non producteurs, devraient être confinés à la zone blanche. En zone agricole, on préfère recevoir de la visite plutôt que de composer avec de nouveaux résidents permanents.

L'autre préoccupation de la Fédération au sujet de l'occupation du territoire concerne la structure des fermes et son mode de propriété. De façon générale, nous favorisons la ferme familiale, dite à dimension humaine, qui est exploitée et habitée par son ou ses propriétaire(s) occupant(s) et, s'il y a lieu, avec ses (leurs) enfants. Cette ferme s'oppose aux fermes dites intégrées.

3.3 L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

L'autosuffisance alimentaire est une réalité au Québec depuis 1998. En fait, il s'agit d'une autosuffisance théorique alors que nous devons nous fier sur l'étranger pour nous approvisionner dans certains produits tels plusieurs fruits (agrumes, bananes, kiwis, etc.), vins, truffes et autres produits. Par contre, nous exportons suffisamment de produits québécois pour que la balance commerciale penche en notre faveur. Et ce sont nos exportations de porcs qui nous permettent de réaliser cet exploit.

L'autosuffisance alimentaire constitue une « commande » du gouvernement du Québec exprimée à partir de la fin des années 1970. Et les producteurs agricoles l'ont remplie. Mais tout cela est fragile en considérant les nouvelles règles du commerce international, particulièrement pour les productions dont la mise en marché est basée sur un plan conjoint sous gestion de l'offre comme le lait et la volaille. Les producteurs américains (21 % en 2001) ou européens (35 %), largement subventionnés, ont la possibilité de venir faire du « dumping » chez nous pour accaparer le marché mais nous, on a un accès restreint à l'aide de l'État (17 %), pourquoi ?

Les Québécois bénéficient actuellement du panier d'épicerie le moins cher au monde après la Nouvelle-Zélande. Combien sommes-nous prêts à sacrifier à ce chapitre pour améliorer la qualité de l'environnement ? Est-ce aux consommateurs d'augmenter la part de leur budget pour s'alimenter ? Si oui, quelle influence cela aura-t-il sur l'entrée de produits étrangers et les pertes pour l'économie nationale ? D'autre part, si la facture est payée par les autorités gouvernementales, est-ce que ce sera accepté par la communauté internationale ? Les réponses ne sont pas simples et demandent réflexion, sinon expérimentation. La rentabilité et ultimement la survie des entreprises agricoles québécoises sont en jeu.

La relève et le transfert de nos entreprises sont également à considérer et constituent une problématique particulière qui devrait intéresser davantage nos gouvernements. Elles sont inaccessibles financièrement, la formation est déficiente et on assiste actuellement à une dévalorisation de la profession qui n'incitera pas les jeunes à se lancer en agriculture.

Pour revenir à l'industrie porcine, deux questions nous viennent à l'esprit à l'endroit de cette production. D'abord, avec quoi allons-nous remplacer le bacon, le jambon et les saucisses demain matin dans notre assiette ? En second lieu, comment allons-nous demeurer autosuffisants à court terme puisque c'est le porc qui nous assure une balance commerciale alimentaire positive ?

3.4 L'ENVIRONNEMENT MENACÉ DE TOUTES PARTS

Les principales sources de pollution provenant du milieu agricole sont causées par l'azote, le phosphore et les pesticides qui affectent la qualité de l'eau. D'autres sont liées à la qualité des sols tels la compaction, l'érosion hydrique et éolienne et les pertes en matières organiques. Enfin, les problèmes de senteurs de certaines productions animales, surtout lors de l'épandage, sont souvent dénoncés par les citoyens qui y sont exposés.

Il y a cependant lieu de documenter le sujet de la gestion du risque. En effet, l'agriculture est souvent désignée arbitrairement comme le responsable unique de la dégradation de l'environnement en milieu rural. Le verdict arrive avant le procès, l'agriculture est déclarée coupable sur la place publique.

Les odeurs ont déclenché le processus, suivra l'eau. La diversification des cultures aura aussi son heure de publicité non sollicitée. Où s'arrêtera-t-on ? L'approche réglementaire ne réglera pas tous les problèmes.

Malheureusement, on néglige les impacts environnementaux à l'échelle planétaire. Et ceux-là ont une incidence directe sur la survie de l'espèce humaine à moyen et long termes. Les gaz à effet de serres risquent d'étouffer l'humanité, notamment avec les changements climatiques qu'ils occasionneront. Et voilà que, même si cette calamité ne semble pas préoccuper outre mesure nos opposants, l'agriculture pourrait jouer un rôle essentiel sur le plan antipollution en absorbant les matières toxiques, notamment par la culture étendue du maïs, en référence au protocole de Kyoto. En ce qui nous concerne, nous préférons jouer un rôle proactif.

4

... ET LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

4.1 LA SURVIE DE L'AGRICULTURE

L'agriculture est une nécessité vitale, économique et sociale. La survie de l'être humain en général et des Québécois en particulier en dépend. Elle assure le gagne-pain non seulement des producteurs, mais également celui de tous les travailleurs en aval qu'ils oeuvrent directement ou indirectement dans la transformation alimentaire, la distribution ou dans la restauration pour ne nommer que celles-là. D'autres intervenants apporteront sûrement des statistiques pour supporter cette affirmation.

Pour être rentable et survivre, l'agriculture doit composer avec les facteurs suivants :

- la baisse du nombre de fermes et la pérennité de la ferme familiale;
- la rareté de la relève et le transfert des entreprises;
- la rentabilité des fermes;
- l'expansion limitée des fermes existantes;
- la compétition des autres fertilisants que les engrais de ferme;
- la dévalorisation de la profession;
- l'acceptabilité des pratiques agricoles;
- la cohabitation des usages en milieu agricole;
- les effets de la mondialisation;
- la réglementation de tout acabit;
- le démantèlement des fermes;
- et beaucoup d'autres ...

4.2 UN MILIEU AGRICOLE « ENVIRONNEMENTALEMENT CORRECT »

Face aux pressions relatives à la gestion des odeurs, surtout attribuées à l'industrie porcine, à celle des fumiers et aux pratiques agricoles, une part importante de la réponse se situe au niveau de la recherche et de la mise en place de nouvelles technologies efficaces et accessibles aux producteurs. Actuellement, peu d'efforts y sont consacrés. Mais la barre ne doit pas être trop haute. Ce qu'on doit rechercher, c'est l'équilibre entre le type et le volume de production par rapport à la capacité de support du milieu compte tenu que l'espace agricole ne peut et ne doit pas revendiquer le statut d'un milieu totalement naturel, ni être étouffé. Il se situe plutôt entre le milieu urbain et l'espace naturel, généralement forestier, mais encore ...

Il faut favoriser la diversification des cultures et améliorer les pratiques d'épandage. La gestion par bassin versant nous semble intéressante, et nous y souscrivons, mais elle ne correspond pas aux limites administratives actuelles.

Nous devons également continuer à développer nos connaissances et à identifier scientifiquement les causes de contamination en milieu agricole. Nous avons l'impression qu'actuellement, tout revient sur le dos de l'agriculture même si bien d'autres facteurs sont en jeu sur le plan de la santé humaine dont, notamment, les installations septiques.

Nous sommes en train d'évaluer les impacts de l'agriculture sur l'environnement et les autres activités humaines. Mais avons-nous évalué les impacts économiques, environnementaux et sociaux des autres activités humaines, et la surabondance de la réglementation qu'elles ont engendrée, sur l'agriculture qui, ne l'oublions pas, est nécessaire à la survie de la collectivité québécoise ?

La Fédération de l'UPA de la Mauricie, de concert avec les autres fédérations régionales, a mis en œuvre avec ses partenaires (MAPAQ, MENV, CDAQ et autres) plusieurs moyens pour contrer les contraintes à l'environnement. À partir d'un portrait agroenvironnemental et d'un cadre d'intervention, plusieurs mesures correctives ont été mises en place dont la construction de structures d'entreposage étanches et des modes d'épandage améliorés (rampes basses et incorporation rapide des fumiers et lisiers).

Depuis 1998, la Fédération compte parmi son équipe un agent régional en agroenvironnement dont le mandat est de contribuer significativement à la diffusion et à l'essor de pratiques environnementales durables pour la Mauricie dans toutes les productions. En outre des activités de sensibilisation et de formation auprès des producteurs, l'agent a réalisé plusieurs projets reliés à l'analyse des fumiers, à la réduction des doses d'herbicides et au soutien des clubs-conseils en agroenvironnement. La Fédération s'est aussi associée récemment à des projets d'aménagement réalisés à la ferme, à l'étude intégrée du bassin de la rivière des Envies avec l'UQTR, à celui de l'identification de puits dans la MRC de Maskinongé et aux projets de corridor faunique en territoire agricole mauricien et de reboisement des rives avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie.

Pour compléter le travail de la Fédération sur le terrain, deux clubs-conseils sont actifs en Mauricie. Au total, ils comptent plus de 200 membres et sont toujours en expansion. Outre la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation, ils sont parvenus à réduire de façon significative l'emploi d'engrais minéraux (31 %) et de pesticides (jusqu'à 50 %). Ils ont également contribué à l'adoption de nouvelles pratiques culturales pour freiner la perte de sols, encouragé la construction de couvertures sur les structures d'entreposage, une meilleure gestion des fumiers ainsi que la plantation de haies pour contrer les odeurs. D'autres organismes, tels les clubs d'encadrement technique, et diverses ressources professionnelles en agronomie collaborent également à l'amélioration de la qualité de l'environnement en milieu agricole.

4.3 UN CONTRAT SOCIAL GAGNANT-GAGNANT

Nul doute que c'est le thème de la cohabitation qui a donné naissance à la commission. Et nous en sommes fort aise. Toutefois, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est de pointer du doigt l'agriculture et en particulier l'industrie porcine. On doit éviter d'ignorer ou de passer vite sur les faits.

À ce jour, toutes les instances décisionnelles ont réagi trop rapidement en instaurant des normes quelquefois disproportionnées avec la situation réelle à maîtriser. On note une grande disparité, voire une incohérence entre ces règlements adoptés à la sauvette.

Ils ont eu un impact néfaste, et non mérité, sur la valorisation de la profession. L'image réelle, l'image projetée et l'image perçue de l'agriculture ne correspondent pas. La responsabilisation des intervenants implique un réel partenariat dont nous sommes encore loin. Mais pour y parvenir, il faudrait corriger la croyance populaire voulant que les légumes et la viande, ça pousse dans les épiceries.

5

RECOMMANDATIONS

1. Considérant que le Québec est passé d'un type d'agriculture de subsistance au concept de l'autosuffisance, puis de l'autosuffisance à une agriculture axée davantage, dans certaines productions, sur l'exportation;

Nous recommandons que le modèle d'agriculture à mettre en place au Québec favorise l'équilibre entre la satisfaction des besoins agroalimentaires de la population (le soutien gouvernemental aux exportations devrait se limiter à combler le déficit au niveau des importations pour ainsi atteindre l'autosuffisance), la protection de l'environnement naturel et humain ainsi que la rentabilité des entreprises.

2. Considérant que la protection de l'environnement est l'une des préoccupations majeures de la classe agricole mais que l'atteinte des objectifs fixés est difficile en raison des règles du jeu constamment changées par le gouvernement au gré des pressions sociales souvent basées sur des émotions et des perceptions qui ternissent indûment l'image des producteurs agricoles;

Nous recommandons que le gouvernement du Québec finance une campagne de valorisation de la profession d'agriculteur pour que les Québécois comprennent que, sans la présence d'une agriculture viable et permanente, ils devraient consommer des denrées agricoles étrangères offertes à des prix plus élevés et souvent produites dans des conditions environnementales douteuses.

3. Considérant que les citoyens qui se plaignent le plus des inconvénients reliés à l'agriculture résident en zone verte mais travaillent à la ville alors qu'on devrait, à cause de la rareté des terres exploitables, les retrouver en zone blanche là où leur implantation n'oppose pas de contraintes à l'agriculture;

Nous recommandons que la CPTAQ joue pleinement son rôle en s'opposant fermement à l'établissement d'usages non agricoles ou non reliés à l'agriculture en zone verte et en appliquant de façon intégrale les dispositions de l'article 61.1 de la LPTAA, soit la démonstration qu'il n'y existe pas d'autres espaces disponibles en zone blanche pour de tels usages.

4. Considérant que le phénomène de l'intégration est présent dans certaines productions et que, d'une part, ce mode de propriété est une des façons pour la relève d'accéder à un emploi en agriculture et éventuellement d'acquérir une ferme et, d'autre part de permettre à d'autres producteurs déjà en production de réaliser leur projet d'expansion;

Nous recommandons que la Financière agricole du Québec impose des « plafonds » dans ses programmes de soutien CSRA et ASRA afin qu'ils ne favorisent pas l'intégration des plus grandes entreprises mais plutôt celles qui en ont réellement besoin, soit les fermes gérées par un ou des propriétaire(s) exploitant(s).

5. Considérant que les plans conjoints garantissent aux producteurs des prix adéquats pour leurs produits, qu'ils ont des répercussions positives sur la qualité et les garanties de paiement et qu'ils constituent, particulièrement pour les productions sous gestion de l'offre, une façon efficace d'empêcher le dumping de produits étrangers;

Nous recommandons que les gouvernements provincial et fédéral s'engagent, par des gestes concrets et sans équivoque, à protéger et défendre les mécanismes de mise en marché des produits agricoles que les producteurs et productrices se sont donnés depuis près de 50 ans au Québec et qui en font un modèle unique dans le monde.

6. Considérant que la mise sur pied de services-conseils a pour but de perpétuer et de mettre à jour l'expertise technique nécessaire aux producteurs agricoles de la région, laquelle était autrefois disponible auprès du MAPAQ;

Nous recommandons que les besoins des producteurs agricoles soient au centre des préoccupations dans la mise en place des services-conseils et que la formule retenue en soit une de réel partenariat de type gagnant-gagnant à la fois pour l'UPA, le MAPAQ, les autres intervenants et, avant tout, les producteurs agricoles.

7. Considérant que la relève agricole sur les fermes est constituée en grande majorité par des enfants qui y sont nés et qu'elle est pratiquement incapable de s'y établir sans de grands sacrifices financiers des parents qui doivent renoncer à une part importante de la valeur de leur entreprise;

Nous recommandons que le gouvernement soutienne directement la relève pour l'accès à la propriété au lieu de la pousser à s'intégrer et qu'il supporte les parents qui, pour permettre l'établissement de leurs enfants, vendront leur entreprise à une fraction de leur valeur au lieu de procéder à leur démantèlement.

8. Considérant que la rentabilité des fermes, de plus en plus précaire, entraîne des changements au niveau des structures de fermes en obligeant les producteurs à grossir leur entreprise pour réaliser des économies d'échelle ou encore à abandonner l'agriculture et ainsi migrer vers la ville, ce qui augmente la proportion des « rurbains » en milieu rural;

Nous recommandons que, par ses politiques, le gouvernement du Québec soutienne politiquement et financièrement la ferme à dimension humaine afin que celle-ci ne soit pas obligée de prendre de l'expansion pour demeurer rentable, et qu'ainsi la pérennité des petites communautés en région soit assurée.

9. Considérant que, même si le développement des exportations en agriculture constitue un engagement entre l'État et le monde agricole pris lors du Rendez-vous des décideurs en 1998, seuls les producteurs en payent le prix environnemental;

Nous recommandons que le gouvernement du Québec soit conséquent avec ses politiques de développement de l'agriculture et qu'il soutienne financièrement les producteurs pour les coûts supplémentaires engendrés en matière de protection de l'environnement et que ces coûts soient inclus dans le prix des aliments.

10. Considérant que les superficies d'épandage exigées par la réglementation gouvernementale sont de plus en plus importantes, qu'elles ne sont pas sans effet sur l'augmentation constante du prix des terres et des entreprises et que leur expansion menace la cohabitation harmonieuse entre les résidents de la zone verte;

Nous recommandons que le gouvernement du Québec investisse substantiellement dans les nouvelles technologies, notamment dans le traitement des fumiers et lisiers ainsi que dans la recherche de nouvelles méthodes culturales plus performantes favorisant une cohabitation harmonieuse en milieu rural et qu'il révisé sa politique de valorisation des matières résiduelles fertilisantes pour qu'elle oblige, en zone verte, l'utilisation des fumiers et lisiers provenant des fermes par rapport aux engrais chimiques et aux boues municipales et de papetières, ces dernières devant, sauf exception, être réintégrées dans leur milieu d'origine, la forêt.

11. Considérant que tous les citoyens ont besoin de l'agriculture pour assurer leur survie et que, traditionnellement, les succès atteints en matière de protection de l'environnement au Québec ont été fonction des efforts financiers investis par l'État;

Nous recommandons que, chaque fois que le gouvernement adoptera des mesures réglementaires environnementales affectant l'agriculture, qu'elles soient assorties d'un financement équitable pour les fermes concernées afin de ne pas les mettre en péril, et ce, au même titre que l'ont été les municipalités et l'industrie papetière subventionnées à 90 % et 60 % respectivement pour procéder à l'assainissement de leurs eaux usées.

12. Considérant que le principe de l'écoconditionnalité a été accepté par l'UPA en décembre 2000 et qu'il doit valoriser les bonnes pratiques des producteurs plutôt que de favoriser seulement une approche réglementaire traditionnelle axée sur la répression;

Nous recommandons que la politique sur l'écoconditionnalité soit appliquée dans la perspective de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques agricoles par des primes financières aux producteurs plutôt que dans une perspective punitive.

13. Considérant qu'il n'y existe pas de réel plan de développement de l'agriculture au Québec, que les producteurs agricoles sont des intervenants incontournables dans ce domaine et qu'une vision d'ensemble de l'avenir de l'agriculture doit être basée sur des modèles de développement des

productions animales considérant les expériences étrangères et intégrant des méthodes culturelles et une gestion des sols durables:

Nous recommandons que l'UPA soit mandatée afin de préparer un plan de développement de l'agriculture pour l'ensemble du Québec et que les fédérations régionales soient chargées d'élaborer un plan territorial adapté à la réalité de chacune des régions, que ceux-ci et leurs modifications éventuelles soient approuvés par le gouvernement du Québec et, qu'à l'instar des schémas d'aménagement des MRC, tous les intervenants doivent s'y conformer.

6

CONCLUSION

Madame la présidente et messieurs les commissaires, la Fédération de l'UPA de la Mauricie désire vous rappeler qu'elle a déjà entrepris un virage environnemental basé sur la cohabitation entre les producteurs agricoles et les autres citoyens qui habitent le territoire rural.

Au terme de cette consultation publique qui vous a été confiée, vous aspirez sans doute à l'obtention d'un large consensus sur le développement durable de l'agriculture. Pour y parvenir, il vous faudra non seulement suggérer des moyens pour éliminer, ou du moins atténuer, les impacts de l'agriculture sur l'environnement, et nous reconnaissons qu'il en existe, mais vous devrez également considérer les répercussions que les mesures qui seront proposées auront sur l'avenir de l'agriculture. Une réglementation abusive de la part du gouvernement, des MRC ou des municipalités pourraient paralyser et provoquer le déclin de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et plus largement du milieu rural, sans réussir à atteindre les résultats escomptés sur le plan environnemental.

Le consensus recherché, harmonisant les préoccupations des producteurs agricoles et des citoyens, ne peut être basé sur des perceptions. Il doit reposer sur des faits. À notre avis, il n'y existe pas de modèle unique respectant toutes les particularités locales et régionales de l'agriculture et les vœux exprimés par les citoyens. La proposition émanant de votre commission doit donc être composite et flexible pour pouvoir s'adapter à la situation.

Les objectifs environnementaux auxquels nous souscrivons dans ce mémoire ne pourront être réalisés sans un soutien financier substantiel des gouvernements du Québec et du Canada en complément aux efforts consentis par les producteurs agricoles. Ne l'oublions pas, **l'agriculture constitue l'activité économique fondamentale d'une société et tous doivent contribuer à sa pérennité.**

Au nom des producteurs et productrices de la Mauricie,

Merci de votre attention.